

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie OFEN

Division Droit, force hydraulique et gestion des déchets radioactifs

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» Rapport sur les résultats, étape 2

Formulaire destiné à la consultation

Nous vous prions de nous communiquer votre prise de position dans le présent document Word afin d'en faciliter l'évaluation. Nous vous en remercions par avance.

Veuillez envoyer votre prise de position par voie électronique à l'adresse sachplan@bfe.admin.ch

La touche de tabulation vous permet de passer au champ suivant.

Expéditeur/expéditrice

Organisation	Sortir du nucléaire Suisse romande
Prénom/Nom	Erica Hennequin
Adresse	Rue du Crêt 22
NPA, localité	2300 La-Chaux-de-Fonds
E-mail	info@sortirdunucleaire.ch
Date	

Table des matières

1	Rapport sur les résultats de l'étape 2		
	1.1	Remarques sur le chapitre 1	3
2	Remar	ques sur le chapitre 2 (indications contraignantes)	3
	2.1 emplacen	Indications contraignantes concernant les domaines d'implantation géologiques et les nents d'implantation (étape 2 du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»)	3
	2.1.1	Domaines d'implantation géologiques pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR)	3
	2.1.2 2.1.3	Domaines d'implantation géologiques pour les déchets hautement radioactifs (DHR)	4
	2.1.4	Autres remarques	
	2.2	Protection des domaines d'implantation géologiques et du périmètre d'accès	6
	2.3	Abrogation du périmètre de planification	6
	2.4	Emplacement et aménagement des infrastructures de surface	6
	2.5	Sélection du site pour préparer la demande d'autorisation générale	7
	2.6	Adaptation spatiale et organisationnelle des régions d'implantation	7
	2.7	Activités concernant la société et l'économie	7
3	Remard	ques sur le chapitre 3 (fiches d'objet)	8
	3.1	Jura-est (DFMR / DHR)	8
	3.2	Pied sud du Jura (DFMR)	9
	3.3	Nord des Lägern (DFMR / DHR)	10
	3.4	Südranden (DFMR)	11
	3.5	Wellenberg SMA	12
	3.6	Zurich nord-est (DFMR / DHR)	13
4	Remard	ques sur les bases	14
5	Autres	documents	14
2	Divore		1/

La numérotation des groupes de questions 1 à 3.6 renvoie à la structure du rapport sur les résultats; les groupes de questions 4 et 5 se réfèrent aux documents présentés dans le rapport explicatif.

1 Rapport sur les résultats de l'étape 2

Dans l'ensemble, êtes-vous d'accord avec le rapport sur les résultats de l'étape 2?

[Réponses possibles: approbation, majoritairement d'accord, majoritairement pas d'accord, refus, aucune prise de position / pas concerné(e)]

Majoritairement pas d'accord (A 1)

Motif / commentaires:

Lors de l'étape 3 de la procédure de sélection de sites, le choix devra être fait entre 3 domaines d'implantation : Jura-est, Nord des Lägern et Zurich nord-est. Nulle part n'est envisagée la possibilité qu'aucun de ces 3 sites ne convienne pour le stockage de déchets radioactifs en couches profondes sur le très long terme. Pourquoi cette option n'est-elle pas prise en considération ?

De plus, aucune comparaison n'est faite avec les projets d'autres pays d'Europe, ce qui permettrait pourtant une étude des sites de meilleure qualité scientifique. Par ailleurs, nos voisins européens sont confrontés à la même problématique, échanger avec eux sur la création d'un éventuel site de stockage commun pourraient aider au choix du site le plus sécurisé possible.

Enfin, à la page 9 du document il est écrit : « Une étude de l'impact sur l'environnement comportant deux étapes doit être réalisée. Dans cette perspective, la Nagra a remis des enquêtes préliminaires de l'ElE pour les sites dont l'étude se poursuit à l'étape 3 du plan sectoriel. Celles-ci exposent l'impact environnemental probable d'un dépôt en couches géologiques profondes sur ces sites. » Nous notons donc que seules des enquêtes préliminaires ont été faites concernant l'environnement et que l'impact sur celui-ci sera probable. (A 2)

1.1 Remarques sur le chapitre 1

Le document sur lequel porte la consultation, bien qu'accompagné d'un rapport explicatif, renvoie à de très nombreux documents qui existent uniquement en allemand. La consultation étant ouverte à toute la population helvétique, cette restriction est pour le moins regrettable, d'autant que le seul canton à voter sur cette étape 2 est en Suisse romande (JU). (A 3)

2 Remarques sur le chapitre 2 (indications contraignantes)

Remarques générales sur les indications contraignantes

(A4)

2.1 Indications contraignantes concernant les domaines d'implantation géologiques et les emplacements d'implantation (étape 2 du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»)

2.1.1 Domaines d'implantation géologiques pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Jura-est** (canton d'Argovie) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DFMR?

Non* (A 5)

Motif / commentaires:

(A6)

Acceptez-vous que le domaine d'implantation géologique Nord des Lägern (cantons d'Argovie et de Zurich) constitue

un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DFMR?

Non* (A 7)

Motif / commentaires:

(8 A)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Zurich nord-est** (cantons de Thurgovie et de Zurich) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DFMR?

Non* (A 9)

Motif / commentaires:

(A 10)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Pied sud du Jura** (cantons d'Argovie et de Soleure) ne soit plus étudié à l'étape 3 et demeure dans le plan sectoriel comme information préalable?

Oui* (A 11)

Motif / commentaires:

(A 12)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Südranden** (canton de Schaffhouse) ne soit plus étudié à l'étape 3 et demeure dans le plan sectoriel comme information préalable?

Oui* (A 13)

Motif / commentaires:

(A 14)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Wellenberg** (cantons de Nidwald et d'Obwald) ne soit plus étudié à l'étape 3 et demeure dans le plan sectoriel comme information préalable?

Oui* (A 15)

Motif / commentaire:

(A 16)

2.1.2 Domaines d'implantation géologiques pour les déchets hautement radioactifs (DHR)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Jura-est** (canton d'Argovie) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DHR

Non* (A 17)

Motif / commentaires:

(A 18)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Nord des Lägern** (cantons d'Argovie et de Zurich) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DHR?

Non* (A 19)

Motif / commentaires:

(A 20)

Acceptez-vous que le **domaine d'implantation** géologique **Zurich nord-est** (cantons de Thurgovie et de Zurich) constitue un résultat intermédiaire de la procédure du plan sectoriel et continue d'être étudié à l'étape 3 dans la perspective d'un dépôt en couches géologiques profondes apte à accueillir des DHR?

Non* (A 21)

Motif / commentaires:

(A 22)

2.1.3 Emplacements

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface JO-3+**, dans la commune de Villigen, soit définie comme **résultat intermédiaire**?

Non* (A 23)

Motif / commentaires:

(A 24)

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface NL-2**, dans la commune de Weiach, soit définie comme **résultat intermédiaire**?

Non* (A 25)

Motif / commentaires:

(A 26)

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface NL-6**, dans la commune de Stadel, soit définie comme **résultat intermédiaire**?

Non* (A 27)

Motif / commentaires:

(A28)

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface ZNO 6b**, dans les communes de Marthalen et de Rheinau, soit définie comme **résultat intermédiaire**?

Non* (A 29)

Motif / commentaires:

(A 30)

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface JS-1**, dans la commune de Däniken, soit définie comme **information préalable**?

Non* (A 31)

Motif / commentaires:

(A32)

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface SR-4**, dans la commune de Neuhausen am Rheinfall, soit définie comme **information préalable**?

Non* (A 33)

Motif / commentaires:

(A 34)

Acceptez-vous que l'emplacement d'une **installation de surface WLB-1**, dans la commune de Wolfenschiessen, soit définie comme **information préalable**?

Non* (A 35)

Motif / commentaires:

(A 36)

2.1.4 Autres remarques

Autres remarques sur les indications contraignantes concernant les domaines d'implantation géologiques et les emplacements:

(A37)

2.2 Protection des domaines d'implantation géologiques et du périmètre d'accès

Acceptez-vous que la protection définie à l'étape 1 soit conservée pour les six domaines d'implantation?

Non* (A 38)

Motif / commentaires:

(A39)

Acceptez-vous qu'un périmètre d'accès soit défini dans le domaine d'implantation Jura-est pour protéger la zone de confinement géologique destinée aux ouvrages d'accès?

Non* (A 40)

Motif / commentaires:

(A 41)

Autres remarques sur la protection des domaines d'implantation géologiques et du périmètre d'accès:

(A42)

2.3 Abrogation du périmètre de planification

Êtes-vous d'accord avec l'abrogation du périmètre de planification?

Oui* (A 43)

Motif / commentaires:

(A44)

2.4 Emplacement et aménagement des infrastructures de surface

Êtes-vous d'accord avec les **principes** relatifs à l'emplacement et à l'aménagement des infrastructures de surface? Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 45)

Motif / commentaires:

(A46)

Acceptez-vous que les responsables de la gestion des déchets puissent, en collaboration avec les régions d'implantation, émettre des suggestions concernant le site de l'installation de conditionnement des éléments combustibles usés?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 47)

Motif / commentaires:

(A48)

Autres remarques sur l'emplacement et l'aménagement des infrastructures de surface:

(A49)

2.5 Sélection du site pour préparer la demande d'autorisation générale

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant la sélection du site pour préparer la demande d'autorisation générale?

Non* (A 50)

Motif / commentaires:

Page 18 il est écrit : "La proximité de la frontière sera prise en compte lors de la sélection dans la mesure où l'on s'abstiendra de toute atteinte excessive à l'environnement au-delà de la frontière (principe général du droit international de l'environnement). Les risques à l'étranger qui découlent d'un dépôt en couches géologiques profondes en Suisse ne doivent pas dépasser ceux qui sont admis dans ce pays." Ceci signifie qu'il y aura des atteintes escessives à l'environnement en Suisse et n'est pas acceptable pour nous! (A 51)

2.6 Adaptation spatiale et organisationnelle des régions d'implantation

Étes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant l'<u>adaptation spatiale</u> des régions d'implantation? Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 52)

Motif / commentaires:

(A53)

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant l'<u>adaptation organisationnelle</u> des régions d'implantation?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 54)

Motif / commentaires:

(A55)

Autres remarques sur l'adaptation spatiale et organisationnelle des régions d'implantation:

Veuillez saisir votre remarque ici (A 56)

2.7 Activités concernant la société et l'économie

Avez-vous des remarques sur les mesures de développement des régions d'implantation?

(A57)

Avez-vous des remarques sur la surveillance de l'impact économique et social?

La notion d'impact environnemental n'est mentionnée nulle part, c'est pourtant bien de cela qu'il s'agit! Si des accidents surviennent en profondeur et que l'environnement est impacté (explosions, eau contaminée...) alors l'impact économique et social sera énorme, bien au-delà des chiffres que l'on peut imaginer aujourd'hui. (A 58)

Avez-vous des remarques sur les analyses approfondies?

(A59)

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant les indemnisations et les éventuelles mesures de compensation?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 60)

Motif / commentaires:

(A61)

3 Remarques sur le chapitre 3 (fiches d'objet)

Remarques générales sur les fiches d'objet:

(A 62)

3.1 Jura-est (DFMR / DHR)

Étes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant les communes susceptibles d'accueillir des infrastructures, la commune de l'emplacement destinée à une installation de surface ainsi que les cantons et États voisins concernés?

Non* (A 63)

Motif / commentaires:

(A 64)

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Non* (A 65)

Motif / commentaires:

(A 66)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Non* (A 67)

Motif / commentaires:

(A 68)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Non* (A 69)

Motif / commentaires:

(A70)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

(A71)

Autres remarques sur la fiche d'objet Jura-est:

Page 25 il est écrit "Plusieurs conflits d'exploitation potentiels sont à relever dans le domaine d'implantation Jura-est : celui-ci comprend des matières premières minérales pour la fabrication de ciment. Une extraction à large échelle de pierres et de terre situées au-dessus des argiles à Opalinus dans le domaine d'implantation géologique Jura-est risque de compromettre la sécurité à long terme. Le fossé permo-carbonifère inférieur constitue un autre conflit d'exploitation possible en raison de la présence potentielle d'hydrocarbures ou de charbon, de même que les sources d'eau minérale et d'eaux thermales et la géothermie."

Ces conflits d'exploitation sont trop importants pour que l'étude de ce site soit poursuivie. (A 72)

3.2 Pied sud du Jura (DFMR)

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Oui* (A 73)

Motif / commentaires:

(A 74)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Oui* (A 75)

Motif / commentaires:

(A76)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Oui* (A 77)

Motif / commentaires:

(A 78)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

(A79)

Autres remarques sur la fiche d'objet Pied sud du Jura:

(A 80)

3.3 Nord des Lägern (DFMR / DHR)

Êtes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant les communes susceptibles d'accueillir des infrastructures ainsi que les cantons et États voisins concernés?

Non* (A 81)

Motif / commentaires:

(A82)

Pour ce qui est du domaine Nord des Lägern, le Conseil fédéral décidera probablement au terme de l'étape 2 du plan sectoriel de ne prendre en considération qu'un seul emplacement, qui sera fixé en tant que résultat intermédiaire dans la fiche d'objet. Laquelle des deux options préférez-vous, NL-2 (Weiach) ou NL-6 (Stadel)?

Aucune prise de position / pas concerné(e) (A 83)

Réponses possibles: aucune prise de position/pas concerné(e), NL-2 (Weiach), NL-6 (Stadel)

Motif /commentaires:

(A84)

Veuillez inscrire vos remarques concernant les emplacements NL-2 ou NL-6 au chapitre «2.1.3 Emplacements» ein.

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Non* (A 85)

Motif / commentaires:

(A86)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Non* (A 87)

Motif / commentaires:

(88 A)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Non* (A 89)

Motif / commentaires:

(A 90)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

(A 91)

Autres remarques sur la fiche d'objet Nord des Lägern:

Page 32 il est écrit : "Des gisements d'hydrocarbures et de charbon dans le fossé permo-carbonifère inférieur risquent de provoquer des conflits d'exploitation, tout comme les sources d'eau minérale et d'eaux thermales, la géothermie et l'extraction de gravier.

Les plans relatifs aux captages cantonaux des eaux souterraines dans la zone Weiacher Hard doivent être pris en compte lors du choix de l'emplacement ainsi que de la planification ultérieure de la construction et de l'exploitation d'un dépôt en couches géologiques profondes."

Ces conflits d'exploitation sont trop importants pour que l'étude de ce site soit poursuivie. (A 92)

3.4 Südranden (DFMR)

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Oui* (A 93)

Motif / commentaires:

(A 94)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Oui* (A 95)

Motif / commentaires:

(A 96)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Oui* (A 97)

Motif / commentaires:

(A 98)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

(A 99)

Autres remarques sur la fiche d'objet Südranden:

(A 100)

3.5 Wellenberg SMA

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Oui* (A 101)

Motif / commentaires:

(A 102)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Oui* (A 103)

Motif / commentaires:

(A 104)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Oui* (A 105)

Motif / commentaires:

(A 106)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

(A 107)

Autres remarques sur la fiche d'objet Wellenberg:

(A 108)

3.6 Zurich nord-est (DFMR / DHR)

Étes-vous d'accord avec les indications contraignantes concernant les communes susceptibles d'accueillir des infrastructures, la commune de l'emplacement destinée à une installation de surface ainsi que les cantons et États voisins concernés?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 109)

Motif / commentaires:

(A 110)

Les résultats de l'examen des aspects relevant de la sécurité technique du domaine d'implantation sont-ils cohérents et plausibles?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 111)

Motif / commentaires:

(A 112)

Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen des aspects de l'infrastructure de surface qui sont liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 113)

Motif / commentaires:

(A 114)

Êtes-vous d'accord avec le besoin de coordination?

Aucune prise de position / pas concerné(e)* (A 115)

Motif / commentaires:

(A 116)

Avez-vous des remarques sur les cartes détaillées?

(A 117)

Autres remarques sur la fiche d'objet Zurich nord-est:

Page 43 il est écrit : "Il existe des conflits d'exploitation potentiels en relation avec des sources d'eau minérale et d'eaux thermales et avec la géothermie. La situation de la nappe phréatique dans la région de l'emplacement d'une installation de surface ZNO-6b doit être examinée de manière plus approfondie. "

Ces conflits d'exploitation sont trop importants pour que l'étude de ce site soit poursuivie. (A 118)

4 Remarques sur les bases

Remarques sur les rapports techniques de la Nagra (cf. rapport explicatif, chap. 3.1 et 3.2)

Tous les documents cités sont disponibles uniquement en allemand, nous ne pouvons donc pas prendre de position sur ce sujet, ce qui est un déni de démocratie! (A 119)

Remarques sur le rapport d'évaluation de l'IFSN ainsi que sur les prises de position du GESGP et de la CSN (cf. rapport explicatif, chap. 3.3, 3.4 et 3.5)

Tous les documents cités sont disponibles uniquement en allemand, nous ne pouvons donc pas prendre de position sur ce sujet, ce qui est un déni de démocratie! (A 120)

Remarques sur l'EI-SEE (cf. rapport explicatif, chap. 5.1.1)

Tous les documents cités sont disponibles uniquement en allemand, nous ne pouvons donc pas prendre de position sur ce sujet, ce qui est un déni de démocratie! (A 121)

Remarques sur l'évaluation de l'ARE concernant l'aménagement du territoire (cf. rapport explicatif, chap. 5.1.2)

Tous les documents cités sont disponibles uniquement en allemand, nous ne pouvons donc pas prendre de position sur ce sujet, ce qui est un déni de démocratie! (A 122)

Remarques sur le document récapitulatif de la Nagra et les enquêtes préliminaires de l'EIE (cf. rapport explicatif, chap. 5.2.1 et 5.2.2)

Tous les documents cités sont disponibles uniquement en allemand, nous ne pouvons donc pas prendre de position sur ce sujet, ce qui est un déni de démocratie! (A 123)

Remarques sur les prises de position de l'OFEV concernant les enquêtes préliminaires de l'EIE (cf. rapport explicatif, chap. 5.2.3)

Tous les documents cités sont disponibles uniquement en allemand, nous ne pouvons donc pas prendre de position sur ce sujet, ce qui est un déni de démocratie! (A 124)

Remarques sur les prises de position des conférences régionales ainsi que sur le rapport concernant la gestion des prises de position (cf. rapport explicatif, chap. 6.1 et 6.2)

Tous les documents cités sont disponibles uniquement en allemand, nous ne pouvons donc pas prendre de position sur ce sujet, ce qui est un déni de démocratie! (A 125)

Remarques sur la prise de position du CdC (cf. rapport explicatif, chap. 6.3)

Tous les documents cités sont disponibles uniquement en allemand, nous ne pouvons donc pas prendre de position sur ce sujet, ce qui est un déni de démocratie! (A 126)

5 Autres documents

Remarques générales sur les autres documents (cf. rapport explicatif, chap. 8):

Tous les documents cités sont disponibles uniquement en allemand, nous ne pouvons donc pas prendre de position sur ce sujet, ce qui est un déni de démocratie! (A 127)

6 Divers

Remarques complémentaires ne pouvant être affectées à aucune des questions précédentes:

(A 128)

Version adaptée du 27.11.2017 14/14